



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le 1^{er} juillet
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,
En suite de convocation en date du 25 juin,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception des conseillers excusés
suivants :

- Monsieur Bernard NARCISSE donne procuration à Madame Colette BATALLA
- Madame Yamina SADOUNE donne procuration à Madame Françoise TOULOUSE
- Monsieur Robert UNTERFRANC donne procuration à Monsieur Jean-Rémy FERRANT
- Madame Sabrina TROLET donne procuration à Madame Marie-Hélène MARLIER
- Madame Dorine CORROYEZ donne procuration à Monsieur David PENETTICOBRA
- Madame Naséra BENSLIMANE donne procuration à Monsieur David GUIDÉ
- Monsieur Jean-Marc FAUVERGUE donne procuration à Madame Corinne LEFEBVRE

Monsieur Jacky LELONG est désigné secrétaire de séance.

Objet : Cession de terrains communaux cadastrés AC n°349 et AC n°350 et AC n°351, sis rue du Muguet

Il est rappelé que la Ville de Loison-sous-Lens est propriétaire de 3 parcelles, sis rue du Muguet, cadastrées section AC 349 (539 m²), AC 350 (150 m²) et AC 351 (179 m²).
Que ces parcelles sont traversées par une canalisation de gaz hors d'usage qui doit prochainement être déposée par GRTgAZ.

Considérant que ces parcelles ne présentent pas d'intérêt particulier à être conservées dans le patrimoine communal, ces dernières ont été proposées à la vente aux riverains.
Par saisine du 22 juillet 2024, le pôle évaluation domaniale de la Direction Départementale des Finances Publiques a été sollicité sur la valeur vénale de ces terrains.

Par avis rendus le 20 août 2024, le service des domaines a évalué le prix de cession des terrains susmentionnés comme suit :

- Parcelle AC 349 : 44 198,00 €
- Parcelle AC 350 : 2 250,00 €
- Parcelle AC 351 : 1 790,00 €

Monsieur Julian VASSEUR et Monsieur Yohann BOINSKI ont manifesté leur intérêt à acquérir respectivement la parcelle cadastrée section AC 350 pour un montant de 2 250,00 € et la parcelle AC 351 pour un montant de 1 790,00 €.

S'agissant de la parcelle AC 349, aucun acquéreur ne s'est manifesté pour le moment.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

↳ **Vote à l'unanimité**

- D'émettre un avis favorable à la cession de la parcelle communale cadastrée section AC n°350 au profit de Monsieur Julian VASSEUR pour un montant de 2 250,00 €.
- D'émettre un avis favorable à la cession de la parcelle communale cadastrée section AC n°351 au profit de Monsieur Yohann BOINSKI pour un montant de 1 790,00 €.
- Dit que ces actes authentiques seront régularisés en la forme administrative,
- Désigne Monsieur Jacky LELONG, Premier Adjoint au Maire, pour représenter la Commune pour signer les actes authentiques

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Loison-sous-Lens, le 2 juillet 2025



Le Maire,


Daniel KRUSZKA